



Réunion de la Commission Paris-Alger
Jeudi 6 juin 2013
Bibliothèque de l'Ordre des Avocats (1^{er} étage)

De 18 heures à 21 heures.

La Commission internationale Paris-Alger du Barreau de Paris organise à la bibliothèque des Avocats, au Palais de Justice de Paris une séance de travail ayant pour thème :

« La convention bilatérale franco-algérienne du 27 décembre 1968, régissant l'entrée et le séjour des ressortissants Algériens en France : Mythe et réalité ».

Les intervenants sont :

- **Maître Abderrazak Boudjelti, avocat au barreau de Paris**
- **Un représentant du ministère de l'intérieur.**

La participation aux réunions de la Commission peut être validée au titre de la formation continue obligatoire des avocats.

L'inscription aux travaux de la Commission est également ouverte à toute personne autre que les avocats, manifestant un intérêt et/ou exerçant une activité entre les villes de Paris et d'Alger.

Le responsable de la Commission Paris – Alger
Maître Chems-eddine HAFIZ
Avocat